LA VIE RELIGIEUSE DANS L'ARCHIDIACONÉ DE JOSAS À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME (1750-1789) : ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

PAR

JACQUES STAES

PREMIÈRE PARTIE

LES CADRES DE LA VIE RELIGIEUSE

L'archidiaconé de Josas, qui constituait la partie méridionale du diocèse de Paris et dont les limites étaient fixées depuis fort longtemps, s'étendait sur une superficie de 1 135 km²; il comptait, en 1789, cent soixante-dix paroisses, six annexes en titre et deux chapelles tenant lieu de desserte.

CHAPITRE PREMIER

LA TERRE ET LES HOMMES

L'archidiaconé de Josas avait du point de vue physique une unité certaine, malgré son étendue. L'activité économique y était en grande partie tournée vers l'agriculture, particulièrement pour l'approvisionnement de Paris et de Versailles (céréales sur les plateaux, vignes en abondance sur le rebord des vallées, prairies et cultures maraîchères dans les vallées); les manufactures, peu nombreuses, ne concernaient guère que les industries de luxe.

L'unité que conférait à l'archidiaconé de Josas la tradition historique et la géographie physique était encore renforcée, ainsi que son orientation vers Paris, par l'excellent réseau de voies de communication qui le reliait aisément à cette ville, suscitant une activité commerciale considérable, et par les circonscriptions dont il dépendait (Parlement, Gouvernement, Élection de Paris); seuls, les bailliages introduisaient une légère diversité.

Cette région était fort peuplée pour l'époque; d'après le pouillé édité par Denis en 1767, elle comprenait, exclusion faite de Versailles et de Saint-Germainen-Laye, près de 80 000 habitants (soit une densité d'environ 70 hts/km²); en 1789 on peut estimer sa population à plus de 100 000 habitants (soit environ

95 hts/km²).

Malgré cette unité, on pouvait distinguer quelques particularités locales dans certaines zones autour des bourgs les plus importants, animés par le commerce, où se trouvait une abondante petite bourgeoisie d'artisans et de commerçants; la région proche de Paris et de Versailles était caractérisée par une population particulièrement dense. De nombreux nobles ou bourgeois de Paris possédaient des maisons de campagne dans la région et formaient avec les seigneurs une sorte d'aristocratie locale.

CHAPITRE II

LA PAROISSE

Cellules et unités de base aussi bien religieuses que civiles, les paroisses de l'archidiaconé de Josas étaient fort différentes par leur importance. Elles se confondaient le plus souvent avec le bourg ou agglomération d'habitants, certains bourgs étant cependant le siège de deux, voire trois paroisses, certains autres n'étant qu'annexes ou dessertes d'une autre paroisse. La tendance était d'ailleurs à l'unification.

Les habitants des annexes, où se trouvait seulement un prêtre desservant, étaient en général fort mécontents de leur sort, se déclarant, en partie à juste titre, privés des secours religieux nécessaires, et réclamaient pour la plupart l'érection de l'annexe en paroisse.

Pour répondre à la croissance démographique, ainsi qu'aux désirs des habitants, et aussi pour assurer aux fidèles un service plus régulier, deux paroisses furent érigées pendant cette période (Courbevoie et Port-Marly) et une autre (Ablon) était sur le point de l'être en 1789. Ces érections nécessitaient de nombreuses formalités et la dotation des cures nouvelles suscitait des difficultés; elles étaient en général mal vues par les « paroisses mères », ce qui causait souvent des difficultés assez graves et même des procès, et témoignait ainsi de la trop grande importance attribuée aux problèmes matériels.

Ces paroisses avaient quelquefois des limites assez imprécises, ce qui pouvait également provoquer des contestations.

CHAPITRE III

LES LIEUX DE CULTE DÉPENDANT DE LA PAROISSE

Les églises paroissiales étaient en général dans un état assez satisfaisant, quoique quelquefois un peu petites lorsque la population croissait. Les réparations effectuées étaient fréquentes et rendaient l'édifice inutilisable pour un certain temps, d'où l'obligation de trouver un lieu de culte de remplacement. Le financement de ces travaux, auquel contribuaient en principe les gros décimateurs et la paroisse, provoquait des difficultés et de nombreux cahiers de doléances s'élevèrent contre cette participation de la paroisse aux réparations.

A cause de leur vétusté ou de leurs dimensions insuffisantes, certaines églises furent reconstruites pendant la période, le plus souvent grâce à la générosité du roi, d'un seigneur ou d'un personnage important du lieu, parfois avec une participation des habitants.

Les sacristies, en général fort exiguës furent aussi l'objet, dans certaines paroisses, de travaux d'agrandissement.

Le mobilier intérieur, ainsi que la décoration des églises, variait selon l'importance des paroisses, la richesse de leurs revenus ou la générosité des donateurs, mais dans l'ensemble il était suffisant.

Les églises contenaient des sièges permettant au peuple chrétien d'assister aux offices. Il existait certaines places de dignité (le banc du seigneur et le banc de l'œuvre pour les marguilliers en charge et anciens) qui ne manquaient pas d'ailleurs de causer difficultés et procès. Les autres places, bancs ou chaises, ces dernières surtout adoptées dans les grandes paroisses, devaient être payées par les fidèles pour assister aux offices, selon des modalités diverses : adjudication, location, bail à ferme; des difficultés ou des procès surgissaient parfois de la perception de ces revenus.

Les églises étaient, en général, assez bien fournies d'ornements. Si quelques paroisses étaient démunies ou mal pourvues, et si les autorités ecclésiastiques durent intervenir à ce sujet, enjoignant à la fabrique, dont c'était le rôle, la remise en état de certains éléments ou l'achat de nouveaux, la situation fut rétablie aisément.

Chaque église disposait en général de plusieurs cloches, dont un bon nombre fut refondu pendant cette période, le plus souvent sur l'initiative du curé et grâce à des moyens de financement divers (en général grâce à la générosité du seigneur ou d'un bourgeois de la paroisse); les cérémonies de bénédiction de cloches étaient très suivies et appréciées par les paroissiens.

Les églises n'étaient pas à l'abri des voleurs et un certain nombre d'entre elles furent dévalisées, surtout à la fin du xyiiie siècle.

Chaque paroisse possédait son cimetière, situé près de l'église et qui, sous peine d'interdit, devait être maintenu en bon état par les soins de la fabrique. L'exiguïté ou le mauvais emplacement du cimetière pouvait nécessiter l'éta-

blissement d'un nouveau lieu de sépulture, ce qui exigeait des formalités ainsi que certaines cérémonies religieuses (bénédiction du nouveau cimetière, désaffectation de l'ancien).

D'assez nombreuses chapelles existaient sur le territoire de l'archidiaconé de Josas, ainsi que de nombreuses croix et calvaires, érigés en général sur l'initiative des curés, dont la bénédiction et la mise en place s'accompagnaient de cérémonies solennelles.

CHAPITRE IV

LA FABRIQUE

Les fabriques étaient gérées par des marguilliers élus qui devaient rendre compte de leur gestion à leur sortie de charge, formalité qui était accomplie souvent avec retard, ce qui obligeait les autorités ecclésiastiques, l'archidiacre en particulier, à intervenir.

Les revenus et les budgets étaient variables, mais, en général, les fabriques

étaient dans une situation assez précaire.

Le rôle joué par le curé dans les assemblées de fabrique était important, mais variait selon les cas.

DEUXIÈME PARTIE

L'ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE ET LE CLERGÉ PAROISSIAL

CHAPITRE PREMIER

L'ADMINISTRATION DU DIOCESE ET DE L'ARCHIDIACONE

Deux moyens d'action privilégiés sur le clergé de son diocèse, qu'il ne nommait qu'en partie, s'offraient à l'archevêque : les synodes et les visites pastorales. Or, aucun synode ne fut tenu pendant la seconde moitié du xvIIIe siècle; quant aux visites pastorales, Mgr de Beaumont (1746-1781),

trop absorbé en particulier par ses luttes contre le jansénisme, et qui eut un rôle dogmatique, polémique et même politique trop important pour avoir un rôle pastoral suffisant, n'en effectua aucune. Mgr de Juigné (1781-1790), qui put consacrer plus de temps à son diocèse, visita presque la moitié des paroisses de l'archidiaconé.

L'archidiacre de Josas (quatre titulaires se succédèrent dont M. de Malaret, de 1762 à 1790) exerçait surtout ses fonctions par les visites effectuées dans les paroisses. Ces visites, qui auraient dû être annuelles, n'eurent pas une grande régularité, sauf sous M. de Malaret. On en dénombre en moyenne cinq ou six seulement, ce qui était insuffisant et représentait une baisse de fréquence par rapport à la période précédente.

Si les doyens et promoteurs ruraux semblaient avoir gardé et même renforcé leur rôle et leur action dans leurs cantons respectifs, il en était autrement des assemblées prévues sur le plan local : les calendes paraissent avoir été inexis-

tantes et les conférences de cantons ne plus avoir été qu'un nom.

L'officialité diocésaine, quant à elle, gardait son rôle de surveillance et de juridiction. On constate donc un certain affaiblissement et un rôle insuffisant des organes administratifs du diocèse.

CHAPITRE II

LE RECRUTEMENT DU CLERGÉ

En 1789, 298 ecclésiastiques exerçaient une fonction paroissiale dans l'archidiaconé de Josas: 170 curés, 117 vicaires et chapelains, 8 vicaires desservants, 1 prêtre habitué, 2 chapelains d'hôpitaux, soit environ 1 prêtre pour 335 habitants.

Sur 264 de ces prêtres dont l'origine est connue, 114 (soit 43 %) étaient originaires du diocèse de Paris et 150 de diocèses étrangers dont environ 40 % avaient été ordonnés à Paris. Cette proportion, relativement faible, de prêtres originaires du diocèse concorde à peu près à celle relevée dans les registres d'ordinations du diocèse de Paris (sur 870 prêtres ordonnés en 11 ans, 290 étaient originaires du diocèse). Cette présence importante de prêtres de diocèse étrangers nuisait à la valeur et à l'adaptation du clergé à son ministère.

Le recrutement à l'intérieur du diocèse se faisait surtout à Paris (56 %), alors que le recrutement dans l'archidiaconé de Josas lui-même était faible, essentiellement dans les gros bourgs.

Parmi les diocèses d'origine du clergé étranger, les diocèses normands, en particulier ceux de Coutances et de Bayeux, occupaient la première place pour le nombre des prêtres fournis (plus d'un tiers); venaient ensuite les diocèses de l'est, du centre et du sud-est.

Plus de 40 % des membres de ce clergé en fonction en 1789 était recruté

dans des milieux de petite bourgeoisie (commerçants ou artisans) et, à un degré moindre, dans des familles de gens de robe ou de laboureurs. Le caractère familial du recrutement de ce clergé était également très marqué.

CHAPITRE III

LA FORMATION DU CLERGÉ

Obligation était faite au clergé de séjourner au moins un certain temps dans un séminaire pour se préparer à la réception des ordres (9 mois avant le sous-diaconat, 3 mois avant le diaconat, 3 mois avant la prêtrise). Douze séminaires existaient à Paris, dont l'accès était facilité pour les jeunes gens de famille modeste par l'attribution de bourses ou demi-bourses; la discipline de ces établissements semble avoir connu un certain relâchement. L'âge d'entrée, le niveau des études, ainsi que le moment de la sortie, étaient fort variables; la durée du séjour se limitait parfois à celle prescrite par les règlements.

La promotion aux ordres se faisait selon les règles; la tonsure, qui ne devait pas être conférée avant l'âge de quatorze ans, l'était en général entre dix-sept et vingt ans; l'accession aux ordres suivants était régulière et annuelle. L'on était en général ordonné prêtre entre vingt-quatre et vingt-six ans.

CHAPITRE IV

LA VALEUR INTELLECTUELLE DU CLERGE

Malgré le petit nombre d'écrivains qu'on peut relever parmi ses membres, la valeur intellectuelle du clergé de l'archidiaconé de Josas était assez bonne. Sur les 298 prêtres en fonction en 1789, 65 (soit plus d'un cinquième) possédaient un titre universitaire (sur ce nombre on comptait 10 docteurs), dont 58 curés sur 170 (soit plus d'un tiers). Les cures les plus importantes, et surtout les mieux dotées, étaient l'apanage des prêtres pourvus de titres élevés (licenciés ou docteurs).

Cette bonne valeur intellectuelle d'ensemble est confirmée par les appréciations portées sur les ecclésiastiques pendant leur séjour au séminaire, pourtant

traditionnellement accordées avec une grande rigueur.

Les bibliothèques des curés étaient bien fournies et constituées de livres de religion et, à un moindre degré, d'histoire; elles ne contenaient que très exceptionnellement des ouvrages d'auteurs, et particulièrement de philosophes, du XVIII^e siècle. Ainsi les lectures des curés semblent avoir été très « classiques » et très traditionnelles.

A part Dolivier, curé de Mauchamps en 1789, qui avait des idées assez avancées et les publia dans différents ouvrages, ce clergé ne semble pas avoir été beaucoup touché par des idées nouvelles.

CHAPITRE V

LA VALEUR MORALE ET LA PIÉTÉ DU CLERGÉ

On relève un nombre assez faible de fautes graves commises par des ecclésiastiques (quinze cas). Le plus souvent elles portaient sur la correction des mœurs, s'accompagnaient souvent de manquements relatifs à l'accomplissement du ministère paroissial.

Ces fautes avaient des conséquences néfastes sur la pratique religieuse, la piété et la foi des fidèles de la paroisse, par le scandale qu'elles causaient; elles peuvent être considérées comme une raison de déchristianisation interne.

Les autorités ecclésiastiques faisaient souvent preuve d'une trop grande mansuétude à l'égard des prêtres suspects quant à leur valeur morale ou même reconnus coupables; si quelques curés étaient durement sanctionnés et devaient se démettre de leur cure, d'autres n'étaient pas inquiétés, ou étaient seulement déplacés. Cette mansuétude contraste vivement avec la rigueur dont faisait preuve Mgr de Beaumont envers les fautes concernant le dogme, l'interdit étant facilement prononcé dans ce cas.

Malgré le noir tableau dressé par les Nouvelles ecclésiastiques de l'état du clergé du diocèse de Paris à la fin de l'Ancien Régime, le peu de fautes relevées, ainsi que les appréciations portées pendant le séjour dans les séminaires, semblent prouver que la valeur morale et la piété du clergé de l'archidiaconé de Josas étaient bonnes, certains prêtres se distinguant même par leur vie et leur piété

remarquables.

CHAPITRE VI

L'ACCESSION AUX CURES

Divers moyens permettaient l'accession à une cure : la collation proprio motu par l'archevêque, la présentation par un collateur étranger, le privilège des gradués, les résignations et les permutations.

L'archevêque nommait directement à 93 cures; il avait tendance à ne désigner que des prêtres ayant atteint un certain âge et ayant occupé un poste de vicaire pendant un certain temps, ce qui devait les préparer au ministère paroissial. Il tenait compte de la valeur de l'écclésiastique ainsi que de la rigueur de

sa doctrine. Il s'attachait, d'autre part, à réduire la vacance des cures, dont la desserte posait souvent quelques problèmes. Ainsi la collation proprio motu par l'archevêque était le meilleur moyen d'accession aux cures.

Une fois pourvu de la cure, le nouveau curé était intronisé, soit par l'archi-

diacre, soit par un prêtre que celui-ci nommait à cet effet.

Soixante-dix-sept cures de l'archidiaconé de Josas étaient à la nomination et présentation de patrons, dont soixante-huit patrons ecclésiastiques et neuf patrons laïcs; le patron nommait un prêtre pour remplir la cure devenue vacante, le proposait à l'archidiacre qui le présentait à l'archevêque, celui-ci lui accordant ses lettres de provisions. Le prêtre ainsi nommé était souvent connu du patron et avait eu par conséquent la possibilité de le solliciter. Aussi la faveur jouait-elle un rôle important, et la nomination par un patron était un moyen d'accession aux cures moins bon pour la valeur des curés que la collation par l'archevêque.

Le privilège des gradués permettait aux prêtres ayant un titre universitaire d'obtenir une cure; cependant ce n'était que dans des cas assez rares qu'une cure

était pourvue de cette facon.

La résignation en cour de Rome était une pratique fort courante : en 1789, 45 des 170 curés de l'archidiaconé de Josas (soit plus du quart) avaient obtenu leur cure de cette manière. L'opération se faisait devant notaire et le résignant se réservait une pension sur les revenus de la cure. Il existait deux principaux motifs conduisant à une résignation : le désir de choisir son successeur et celui de s'assurer un moyen de survie grâce à une pension; le résignataire pouvait être un parent, le vicaire de la paroisse, un compatriote ou un vicaire des alentours.

Les résignations contribuaient mal à la valeur du clergé : l'archevêque en particulier se voyait imposer des candidats qu'il devait agréer, malgré le droit de contrôle que lui réservait en théorie le visa.

Les permutations étaient beaucoup moins fréquentes; en 1789, 8 curés seulement sur 170 (moins d'un vingtième) avaient obtenu leur cure par ce moyen. Cette pratique était moins contraire à la valeur des curés que celle de la résignation.

CHAPITRE VII

LES CONDITIONS DE VIE DES CURÉS

Les revenus des cures étaient fort variables et, à côté de certaines très bien dotées, d'autres avaient un revenu insuffisant, en particulier les cures à portion congrue, quoique celles-ci eussent été portées à 500 livres en 1768 et à 700 livres en 1786. Ces revenus se composaient soit de la portion congrue, soit, lorsque le curé était décimateur, de la dîme, dont la perception suscitait des difficultés avec les paroissiens et dont de nombreux cahiers de doléances demandèrent la suppression; s'y ajoutaient le cas échéant des revenus des terres de la cure et

des rentes, et le casuel mal vu des fidèles. En plus des revenus de leur cure, certains curés jouissaient des revenus d'un ou plusieurs autres bénéfices ou

de pensions.

Dans l'ensemble, les curés étaient mécontents de leur sort et se plaignaient souvent, témoignant à ce sujet de leur opposition à la division en haut et bas clergé. Cependant l'aisance relative de beaucoup d'entre eux se manifeste dans leur mode de vie souvent bourgeois; les presbytères où ils résidaient, et qu'ils devaient en principe entretenir à leurs frais, étaient des bâtiments assez importants, et leur mobilier était parfois confortable.

Dans des cas relativement fréquents, les curés vivaient avec un membre de leur famille; ils avaient aussi souvent à leur service un domestique ou une

servante.

CHAPITRE VIII

PERMANENCE ET CHANGEMENTS DES CURÉS

Le principe de l'inamovibilité le leur permettant, les curés restaient en général assez longtemps dans une paroisse et n'occupaient qu'une seule cure pendant leur carrière.

Lorsqu'un curé changeait de cure, c'était le plus souvent pour en occuper

une dotée de revenus plus importants.

L'inamovibilité pouvait dans certains cas se révéler néfaste, car elle constituait un obstacle au pouvoir de l'archevêque, qui ne pouvait, sauf pour des raisons graves, faire partir un curé ou le déplacer. Quant au long séjour d'un curé dans une paroisse, s'il comportait des avantages, il était générateur de routine et risquait d'augmenter les rancunes qui nuisaient au ministère.

L'âge moyen des curés était élevé; selon une statistique établie sur 154 des 170 curés en fonction en 1789, il était de 53 ans, 15 curés (soit un dixième) ayant 70 ans et plus et 40 (soit plus du quart) 60 ans et plus. Certains curés, dans l'impossibilité où ils se seraient trouvés de vivre s'ils avaient quitté leur cure, et vu aussi la grande insuffisance de maisons pour prêtres âgés, demeuraient en poste jusqu'à un âge très avancé.

CHAPITRE IX

LE CURÉ ET LA PAROISSE

Les curés résidaient toujours dans leur paroisse. Les rapports entre le curé et ses paroissiens étaient en général bons; mais, notamment pour des raisons d'ordre matériel, des difficultés pouvaient surgir.

Il en était de même des rapports entre le curé et le seigneur de sa paroisse.

CHAPITRE X

LES RAPPORTS DES CURÉS ENTRE EUX

Les curés avaient entre eux des relations fort cordiales et se rendaient fréquemment visite; parfois la défense d'intérêts communs pouvait les conduire à s'entendre d'une manière plus précise.

Des raisons d'ordre matériel (problèmes de limites de paroisses, de dîmes, etc.) pouvaient être à l'origine de difficultés entre des curés voisins, jusqu'à les conduire en justice.

CHAPITRE XI

LES VICAIRES

De nombreuses paroisses disposaient d'un ou de plusieurs vicaires; en 1789, sur 170 paroisses, 80 avaient un vicaire, 17 en avaient deux et une en avait trois. La présence d'un vicaire dépendait de l'importance de la paroisse, mais aussi de la possibilité d'en assurer le traitement.

À la nomination des curés, les vicaires devaient cependant obtenir l'approbation et les pouvoirs de l'archevêque. Les curés avaient parfois un candidat précis à placer : parent, ami, compatriote, parent d'un curé voisin, enfant de la paroisse, etc.

Les modes de rétribution des vicaires étaient fort variables : le vicaire pouvait être entretenu grâce à une fondation ou mis à portion congrue (celle-ci payée en principe par les gros décimateurs) et portée en 1786 à 350 livres; le plus fréquemment, il était payé en partie par la paroisse, en partie par le curé. La fabrique devait en outre lui fournir le logement et le mobilier. L'archevêque se préoccupait d'ailleurs du paiement des vicaires, et ne manquait pas d'intervenir quand il jugeait la rétribution insuffisante. Dans l'ensemble les vicaires avaient des conditions de vie assez précaires, que la Constitution civile du clergé améliorera pour beaucoup d'entre eux.

Ils restaient peu de temps dans un même poste; la faiblesse des revenus des vicariats constituait la raison essentielle de ces changements fréquents.

Auxiliaire du curé dans la paroisse, le vicaire lui prêtait assistance pour la célébration du culte et l'administration des sacrements. Les postes de vicaires chapelains dans les paroisses différaient peu des postes de vicaires ordinaires. Quant aux chapelains seigneuriaux, leur rôle dans les paroisses n'était qu'exceptionnel.

CHAPITRE XII

LE RÔLE DES RÉGULIERS DANS LA VIE PAROISSIALE

Les établissements réguliers de l'archidiaconé de Josas n'échappaient pas à la décadence générale.

Ils avaient un rôle économique, surtout les abbayes et les prieurés; ils étaient parfois gros décimateurs ou seigneurs de paroisses. Leur influence sur les fidèles était par contre assez faible.

L'action des religieux eux-mêmes dans la vie paroissiale, qui n'était plus ce qu'elle avait pu être, conservait une certaine importance : ils assuraient la desserte dans les paroisses voisines de leurs établissements en cas d'absence du curé ou de vacance de la cure, y célébraient des messes et assuraient les fonctions de prédicateurs d'Avent ou de Carême. Un certain nombre d'anciens jésuites occupait des postes de confesseurs dans des maisons religieuses.

L'opinion des fidèles était très défavorable aux établissements réguliers, dont un certain nombre de cahiers de doléances demandait la suppression, et aux religieux eux-mêmes.

CHAPITRE XIII

LE RÔLE DES CHAPITRES DANS LA VIE PAROISSIALE

L'archidiaconé de Josas comptait trois chapitres collégiaux, à Corbeil, Linas et Saint-Cloud, qui nommaient le curé de leur paroisse, le prenant toujours, du moins en ce qui concerne les deux premiers, parmi les chanoines. La suppression du chapitre de Saint-Cloud, qui nommait à deux cures en plus de celle de Saint-Cloud, fut décidée par l'archevêque en 1788.

La vie paroissiale était quelque peu étouffée par le chapitre dans les paroisses où il existait, bien que la paroisse eût tenté, avec un succès relatif, de se soustraire à son emprise. La coexistence dans une même église d'un chapitre collégial et d'une paroisse, et surtout de leurs différents offices, posait d'ailleurs de graves problèmes et provoquait des procès, surtout à Linas.

Les fidèles avaient une fort mauvaise opinion des chapitres collégiaux et,

les trouvant inutiles, souhaitaient leur suppression.

TROISIÈME PARTIE

LA PRATIQUE ET LA PIÉTÉ DANS LE CADRE PAROISSIAL, OBSERVANCE ET FERVEUR

CHAPITRE PREMIER

LA SANCTIFICATION DES DIMANCHES ET FÊTES

Après la réduction du nombre des fêtes, opérée en 1778 par Mgr de Beaumont, contre son gré d'ailleurs, il restait dans le diocèse de Paris vingt-cinq fêtes d'obligation, soit, avec les cinquante-deux dimanches, soixante-dix-sept jours à sanctifier.

Si quelques paroisses étaient bien pourvues de messes, beaucoup ne disposaient que d'une seule messe les dimanches et fêtes; d'autres, soit parce qu'elles avaient un vicaire, soit par un autre moyen, bénéficiaient d'une seconde messe et y tenaient beaucoup.

L'assemblée paroissiale était parfois bruyante, voire tumultueuse, à cause de certains usages soulignant les différences sociales existant entre les habitants : occupation des places de l'église, distribution du pain bénit. La tenue des assistants était dans l'ensemble fort correcte.

La participation des fidèles à la messe, et surtout aux prières dites en latin, semble avoir été assez faible; certains cahiers de doléances demandèrent que les offices fussent célébrés en français. La participation était plus active au cours des prières du prône et du sermon, ainsi que par le chant d'église.

Malgré la concurrence des chapelles privées, la fréquentation de la messe de paroisse était importante et il y avait peu de manquements.

L'obligation du repos des dimanches et fêtes, autre aspect de la sanctification de ces jours, bien que respectée dans l'ensemble, était cependant l'objet d'un certain nombre d'infractions, à cause surtout de l'emprise de plus en plus marquée des nécessités économiques sur les fidèles.

En ce qui concerne les loisirs, malgré les efforts répétés de la plupart des curés, les fidèles, surtout les jeunes, se livraient souvent à des distractions prohibées, à la danse en particulier.

Bien que disposant d'assez peu de renseignements à ce sujet, nous pensons que cette observance assez générale par les fidèles de la sanctification des dimanches et fêtes, et, en particulier, l'assistance aux offices, relevait chez bon nombre d'entre eux plus de l'habitude et des conventions sociales que d'un désir déterminé d'enrichir leur foi et d'accomplir les règles de la vie chrétienne.

CHAPITRE II

MISSIONS ET PRÉDICATIONS

Quelques missions furent tenues dans l'archidiaconé de Josas, le plus souvent par des jésuites ou des ex-jésuites de la communauté du Mont-Valérien, ce qui causait parfois quelques difficultés. Leur nombre fut cependant nettement insuffisant, comme Mgr de Juigné le reconnaissait lui-même en 1788.

Dans la plupart des paroisses, les prédications de l'Avent et du Carême étaient assurées par un prêtre, le plus souvent un religieux qui venait à cet effet et qui recevait pour ses fonctions une rémunération de la fabrique.

CHAPITRE III

LE BAPTÊME

A cause de l'importante mortalité infantile, de nombreux enfants étaient ondoyés à la maison dès leur naissance, le plus souvent par la sage-femme, ce qui explique la surveillance assez stricte exercée par l'Église sur les personnes exercant cette profession.

Presque toujours, le baptême était, selon les règles, administré dans la paroisse, ce qui permettait de surveiller les naissances illégitimes, dont le nombre très faible paraît avoir quelque peu augmenté à la fin de la période. Les règles concernant l'âge de l'enfant étaient également rigoureusement suivies, le baptême étant conféré, sauf dans des cas très rares, au plus tard le surlendemain de la naissance.

Au sujet des parrains et marraines qui souvent choisissaient les prénoms de l'enfant, les règles du diocèse étaient également respectées.

La cérémonie du baptême se faisait selon les normes prévues par le rituel du diocèse et était accompagnée de coutumes, telle que la sonnerie des cloches, qui pouvaient causer quelques abus.

CHAPITRE IV

LA CONFIRMATION

Le sacrement de confirmation fut le plus souvent administré aux fidèles par des évêques étrangers au diocèse, dans une paroisse donnée, où les curés d'alentour amenaient les fidèles. Au cours de ses visites pastorales, Mgr de Juigné administra la confirmation dans les paroisses qu'il visita.

Ces cérémonies de confirmations, du moins dans les paroisses de campagne, étaient assez rares; on y confirmait donc aussi des adultes. Certains curés de paroisses importantes ou situées près de la capitale conduisaient assez régulièrement les enfants à Paris, parfois presque chaque année, pour recevoir ce sacrement.

CHAPITRE V

LA PÉNITENCE ET L'EUCHARISTIE

Les opinions sur l'âge auquel un enfant devait faire sa première communion étaient très diverses. Le rituel du diocèse prescrivait de la faire faire entre douze et quatorze ans, en tenant compte cependant de l'aptitude du sujet. Certains curés suivaient les prescriptions du rituel, tout en retardant cependant quelque peu l'âge limite supérieur; d'autres admettaient à la première communion, à côté d'ailleurs d'enfants de douze à quatorze ans, des adolescents de seize à dix-sept ans, parfois même de dix-huit ans, et, dans quelques cas, de vingt ans. Cette attitude s'explique par une influence des doctrines jansénistes, mais aussi par le désir de n'admettre à la première communion que des enfants suffisamment instruits, capables et dignes de recevoir ce sacrement.

Les enfants étaient donc bien préparés, en particulier par la fréquentation des catéchismes, à la réception de la première communion, dont la cérémonie, sauf dans les paroisses importantes, n'avait pas lieu tous les ans, mais tous les deux ou trois ans, à une date qui variait selon les paroisses, mais également dans une même paroisse selon les années.

Les fidèles ne paraissent pas avoir toujours respecté la prescription de l'accomplissement du devoir pascal; ainsi, d'après les listes établies par le curé de Mennecy pour les années 1763, 1764, 1766, environ un tiers des habitants de la paroisse, surtout des hommes, n'avaient pas communié pour Pâques. Cette inobservance s'explique en partie par l'obligation faite aux fidèles de se confesser au curé de leur paroisse; elle témoigne aussi d'une certaine décadence de la piété et de la foi. La fréquentation des sacrements pendant le reste de l'année semble avoir été assez faible.

CHAPITRE VI

LE MARIAGE

Les règles concernant les préliminaires du mariage, en particulier la publication des bans, dont une dispense pouvait être obtenue de l'archevêque, étaient bien respectées. Assez souvent, surtout dans les campagnes où beaucoup de familles étaient apparentées, les futurs époux ayant entre eux des liens trop rapprochés devaient demander une dispense à l'archevêque.

Après les fiançailles célébrées en général la veille, la cérémonie du mariage, qui comprenait toujours une messe, était célébrée dans la paroisse où résidaient les jeunes gens, spécialement dans celle de la jeune fille. L'interdiction de célébrer un mariage pendant certaines périodes (Avent et Carême), sauf permission de l'archevêque, était généralement respectée.

CHAPITRE VII

LES DERNIERS SACREMENTS, LES FUNÉRAILLES, LES PRIÈRES POUR LES DÉFUNTS

Si, dans l'ensemble, les fidèles à l'article de la mort recevaient l'Extrême-Onction, ils recevaient beaucoup moins souvent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Les sacrements étaient administrés en général avec beaucoup de décence, et parfois même avec une certaine solennité.

La cérémonie des funérailles, qui coûtait assez cher aux familles, se faisait selon les rites prévus par le rituel du diocèse. L'inhumation avait en principe lieu dans le cimetière de la paroisse; cependant d'assez nombreuses personnes se faisaient inhumer dans l'église.

Certains fidèles s'assuraient des prières après leur mort par la fondation d'obits, que les curés étaient tenus de respecter scrupuleusement. Par ailleurs de nombreuses paroisses faisaient célébrer des messes pour l'ensemble des défunts.

CHAPITRE VIII

LES CONFRÉRIES

Les confréries étaient assez nombreuses surtout celles de la Vierge et du Saint-Sacrement, érigées au xVII^e siècle; dans certaines paroisses, il en existait même plusieurs dont beaucoup, il est vrai, étaient en décadence.

Le recrutement des confrères, qui était essentiellement local pour les confréries de paroisse, celles de la Vierge et du Saint-Sacrement en particulier, était beaucoup plus varié pour les autres, surtout pour les confrèries de pèlerinage. Le nombre des confrères était en général assez important, mais les confrères « réels », payant annuellement leur droit de confrèrie, ne représentaient souvent que la moitié du nombre total.

Les confréries avaient à leur tête un marguillier élu qui encaissait les revenus (rentes, droits de confrérie, produits des quêtes) et assurait les dépenses, notamment le paiement de messes ou de services pour les confrères défunts.

Si le nombre des nouveaux confrères entrant chaque année permet de conclure à une certaine vitalité, les confréries connaissaient cependant une décadence assez importante : leur rôle n'était plus guère que matériel ou ne s'exerçait qu'à l'égard des confrères défunts, l'action spirituelle étant pratiquement inexistante.

CHAPITRE IX

LES PRATIQUES DE DÉVOTION

Toutes les paroisses, en général, organisaient chaque année des processions, en particulier celles de Saint-Marc et des Rogations. Les pèlerinages étaient fort appréciés des fidèles, mais le clergé les voyait en général d'un assez mauvais œil, les considérant, souvent à juste titre d'ailleurs, comme une source de dissipation, d'abus, voire de débauche, et tentait parfois de les supprimer. La célébration des jubilés se faisait généralement avec plus de ferveur.

Mgr de Beaumont institua dans son diocèse la dévotion au Sacré-Cœur, que critiquèrent d'ailleurs les Nouvelles ecclésiastiques.

CHAPITRE X

FAUTES GRAVES ET SCANDALES; MORALITÉ ET PIÉTÉ D'ENSEMBLE DES FIDÈLES

Les scandales ou sacrilèges commis par les fidèles semblent avoir été très peu nombreux.

Malgré les affirmations des *Nouvelles ecclésiastiques*, et parfois aussi les plaintes de l'archevêque, déplorant l'impiété et l'immoralité qui se développaient dans son diocèse, la moralité des fidèles de l'archidiaconé de Josas paraît avoir été satisfaisante; par ailleurs, si la dévotion de beaucoup était certainement assez superficielle, les marques d'impiété étaient assez rares.

QUATRIÈME PARTIE

LES HÉTÉRODOXIES

CHAPITRE PREMIER

LE PROBLÈME DES PROTESTANTS

Le nombre des protestants, qui résidaient essentiellement dans la région de Versailles et à l'ouest de Paris, était très limité, et encore ne s'agissait-il que de protestants immigrés : soldats suisses à Rueil et Courbevoie, ouvriers étrangers ou venant d'autres régions de la France.

Aucun problème grave ne se posait donc à leur sujet et un certain nombre d'abjurations peut d'ailleurs être relevé.

CHAPITRE II

LE JANSÉNISME

Le jansénisme, qui avait été assez vivace dans la région, y conservait encore certains foyers. Quelques curés jansénistes, nommés par Mgr de Noailles, restaient encore en fonction : ils étaient dans l'ensemble des prêtres d'une grande valeur, qui formaient un groupe bien uni.

Mgr de Beaumont mit tous ses efforts à lutter contre le jansénisme et tenter de l'extirper de son diocèse; il employa pour cela divers moyens : aucun prêtre suspect quant à sa doctrine n'était nommé curé; les fonctions à l'échelon de l'administration centrale du diocèse et celles de doyens et promoteurs ruraux étaient réservées à des prêtres sûrs et même témoignant d'un anti-jansénisme zélé; les curés jansénistes en poste, dont aucun ne fut cependant interdit, étaient gênés par diverses mesures : les vicaires qu'ils choisissaient se voyaient refuser les pouvoirs ou étaient même interdits, l'archevêque envoyant à leur place des constitutionnaires sûrs; un curé janséniste décédé était remplacé par un prêtre connu pour son opposition à cette doctrine; les maisons religieuses réputées comme foyers de jansénisme (le couvent des ursulines de Saint-Cloud en particulier) étaient en butte à diverses tracasseries. Cette lutte engendra dans certains cas quelques difficultés, mais la querelle, surtout sous l'aspect des billets de confession et des refus de sacrements, ne semble pas avoir eu beaucoup de répercussions dans l'archidiaconé de Josas.

Cette guerre contre le jansénisme eut des conséquences très néfastes pour la religion; elle employa une grande part de l'activité de Mgr de Beaumont qui la considérait comme une œuvre essentielle et la réalisa aux dépens d'autres objets; elle motiva bon nombre de ses attitudes ou prises de position.

CONCLUSION

On constate à la fin de l'ancien régime une certaine diminution de la religion, en particulier en ce qui concerne l'inobservance dans l'accomplissement du devoir pascal et la faiblesse de fréquentation des sacrements en général, mais on ne peut cependant pas parler dans l'ensemble de déchristianisation, surtout d'une déchristianisation externe qu'auraient pu causer les attaques portées contre l'Église.

Cependant le caractère assez superficiel de la foi et de la piété de nombreux fidèles, le formalisme de la pratique religieuse, les procès entre curé et paroissiens dus à la trop grande importance accordée aux problèmes matériels peuvent être considérés comme des facteurs de décade que qui, à la faveur du bouleversement qu'amènera la Révolution, pourront conduire à une déchristianisation. D'autre part, la Révolution, en dépouillar à l'Église de ses biens, lui ôtera par là-même ses soucis et préoccupations matériels et, dans cette mesure, la régénérera.

APPENDICES

État des paroisses de l'archidiaconé de Josas. — État du clergé de l'archidiaconé de Josas au 1^{er} mai 1789 par ordre alphabétique de paroisses. — Pyramide d'âge des curés en 1789.